



Exercice et solution 5A.7

Coût d'un contrat

Cet exercice se divise en deux parties.

Première partie

Monsieur Martin, entrepreneur en construction, souhaite calculer le coût de revient estimatif d'un projet portant sur la restauration d'un monument historique. Ce coût lui servira à rédiger la soumission qu'il présentera en réponse à un appel d'offres formulé par le gouvernement provincial.

L'analyse du cahier des charges lui a permis d'établir les estimations suivantes :

- Il prévoit utiliser les matériaux énumérés ci-dessous.

Ciment	25 000 \$
Dalles de pierre	52 000
Bois	30 000
Vernis	17 000
Plâtre	22 000
Peinture	46 000

- Il compte avoir recours à une équipe de 25 ouvriers qui travailleront 40 heures par semaine. La durée prévue du contrat est de 12 semaines. Ces ouvriers seront payés au taux de 20 \$ l'heure.
- Il prévoit enfin que les frais généraux attribuables à ce contrat seront de 57 000 \$.
- Cette année, les frais d'administration de l'entreprise, communs à tous les projets, s'élèveront à 500 240 \$.
- M. Martin se réserve habituellement une marge de bénéfice de 20 %, calculée indépendamment des frais d'administration communs aux divers projets.

Exercice et solution 5A.7 (suite)

Travail pratique :

- a) Calculez le coût de revient estimatif du contrat et le montant de la soumission qui doit être présentée.
- b) Calculez le coût de revient estimatif du contrat et le montant de la soumission qui doit être présentée si le taux horaire payé aux ouvriers est de 22 \$ au lieu de 20 \$.

Deuxième partie

Vous trouverez ci-dessous des renseignements concernant les résultats réels de l'exercice au cours duquel M. Martin a soumissionné pour obtenir un contrat de rénovation d'un monument historique.

- M. Martin a effectué 12 contrats qui lui ont rapporté 6 740 000 \$.
- Les matériaux nécessaires à la réalisation de ses contrats lui ont coûté 2 370 000 \$.
- Il a employé 70 ouvriers qui ont travaillé en moyenne 235 jours, à raison de huit heures par jour, à un taux horaire de 20 \$.
- Les frais généraux reliés aux contrats ont représenté la somme de 710 000 \$.
- Les frais d'administration de l'entreprise se sont élevés à 425 000 \$.

Travail pratique :

- a) Calculez le bénéfice dégagé par M. Martin, avant impôt.
- b) Quel devrait être le bénéfice avant impôts de l'entreprise si M. Martin applique toujours la même méthode de calcul du montant des soumissions (20 % de marge) ?
- c) Commentez la méthode retenue par M. Martin pour l'établissement du prix des soumissions.

Source: *La Comptabilité de Management (édition précédente)*

Exercice et solution 5A.7 (suite)

Solution :

Voici la solution si l'on présume que la marge bénéficiaire de 20 % est calculée à partir des coûts spécifiques à un contrat, c'est-à-dire à partir de tous les coûts énumérés à l'exception des frais d'administration de l'entreprise, communs à tous les projets.

Première partie

Le tableau suivant permet de répondre aux questions de la première partie.

Taux horaire	20,00 \$	22,00 \$
Matériaux		
Ciment	25 000 \$	25 000 \$
Dalles de pierre	52 000	52 000
Bois	30 000	30 000
Vernis	17 000	17 000
Plâtre	22 000	22 000
Peinture	46 000	46 000
Main-d'œuvre		
(25 ouvriers, 12 semaines de 40 heures)	240 000	264 000
Frais généraux rattachables au contrat	57 000	57 000
Coûts spécifiques au contrat	489 000 \$	513 000 \$
Montant soumissionné (coût / 0,8)	611 250 \$	641 250 \$

Exercice et solution 5A.7 (suite)

Deuxième partie

Selon le tableau suivant, le bénéfice de M. Martin avant impôt est de 603 000 \$. Ce montant aurait été de 1 003 000 \$ s'il avait soumissionné toujours en considérant une marge bénéficiaire de 20 % des charges spécifiques des contrats.

Revenus de contrats	6 740 000 \$	100,00 %
Matériaux utilisés	2 370 000 \$	36,16 %
Main-d'œuvre	2 632 000	39,05 %
Frais généraux de fabrication	710 000	10,53 %
Charges spécifiques aux contrats	5 712 000	84,74 %
Frais d'administration	425 000	6,31 %
Charges totales	6 137 000 \$	91,05 %
Bénéfice avant impôts	603 000 \$	8,95 %
Revenus de contrats (selon la méthode usuelle) Marge de 20 % sur les charges spécifiques)	7 140 000 \$	100,00 %
Bénéfice avant impôts (marge de 20 % sur les charges spécifiques)	1 003 000 \$	14,05 %

La méthode employée ici est simple. Toutefois, les frais généraux rattachables aux contrats peuvent s'avérer difficiles à estimer. L'utilisation d'un taux d'imputation pour affecter une part raisonnable des frais généraux à chaque contrat est une méthode qui facilite cette affectation.

De plus, le fait d'utiliser une marge de 20 % sur les charges spécifiques, permet de couvrir ses frais d'administration tout en lui laissant un bénéfice résiduel. Il lui faut toutefois s'assurer d'avoir suffisamment de contrats durant l'année pour couvrir ces frais d'administration qui sont de nature fixes.

Source: *La Comptabilité de Management (édition précédente)*